

Francis LEMONNIER
63 Avenue de La Canéda
24200 SARLAT LA CANEDA

Sarlat le 27 Avril 2026

Préfecture de la Dordogne
Bureau de l'Environnement
A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
Service de l'Etat en Dordogne SCPPAT/BE
Cité Administrative CS 39000
24024 PERIGUEUX CEDEX

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

La « Carrière GARRIGOU » se situe à 575 mètres de mon domicile, distance mesurée par le Directeur Technique de cette Carrière. Lorsque j'ouvre la porte, c'est cette carte postale animée et sonorisée qui s'offre à moi.

La dernière autorisation d'exploitation, depuis 2004 jusqu'à ce jour, seulement au pied de cette colline, a eu un impact limité sur la pollution visuelle mais conserve des nuisances sonores importantes amplifiées par le vent fréquent de Nord-Nord-Est.

Sur la partie haute, déjà exploitée par le passé, mais non autorisée ces vingt dernières années, la végétation reprend sa place. Malheureusement, la demande d'autorisation d'exploitation et d'EXTENSION en cours reprend l'emprise de la partie basse, mais aussi l'EXTENSION vers la partie haute sur trois paliers existants, mais réensemencées (soit trois hectares supplémentaires) avec un accès discrètement mais soigneusement entretenu depuis la précédente autorisation d'exploitation.

Cette option va de nouveau offrir un inacceptable spectacle de roche à nu mettant en scène un ballet bruyant d'engins de chantier, les assourdissants brise-roche et concasseur de pierre, les puissants tirs de mines, qui font vibrer portes et fenêtres de ma maison. Pour terminer le tableau, cette demande englobe une nouvelle activité, toute aussi bruyante : le broyage de végétaux.

Cette description peut paraître exagérée, mais malheureusement non, c'est du vécu !

Nous sommes installés à cette adresse depuis 1991, et nous ne souhaitons pas être à nouveau confrontés à pareille situation, à pareil spectacle, inadmissible en périphérie immédiate de ville, en zone résidentielle.

Pour rappel, la carrière se situe sur l'artère la plus importante, à l'entrée Sud- Sud-Est de notre très touristique ville. Axe extrêmement fréquenté qui relie Sarlat aux

autoroutes A20 et A89, via Gourdon et Cahors pour l'une, via Souillac et Brive pour l'autre.

De plus, il faut souligner, l'accès à la carrière, très dangereux, malgré un dégagement, qui se fait sur cet axe dans un virage ou sortent des véhicules lourdement chargés.

Par ailleurs, il est à signaler qu'à proximité immédiate, Impasse Augières, trois nouveaux pavillons résidentiels et un cabinet de comptabilité doivent voir le jour. Il en est de même pour l'Impasse Michel de L'Épée, le Chemin des Bruges, les quartiers de Naudissou du Grésal du bois de bontemps de maison blanche du Roc Laumier sans oublier les nombreuses constructions déjà en place dans ce périmètre. Nous ne pouvons aussi omettre le projet porté par la ville de Sarlat et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir, de développement de studios de cinémas aux anciens entrepôts « France Tabac », se situant à proximité immédiate de la Carrière.

Cette verrue, aberration écologique et environnementale car très polluante et très dangereuse, causant des troubles anormaux de voisinage à l'entrée de notre ville, n'a plus sa place. Si cette nouvelle autorisation d'exploitation et d'extension est accordée, elle détruira une zone en cours de renaturalisation et portera gravement atteinte à la biodiversité locale.

Aussi, je regrette que l'enquête publique n'a été portée à la connaissance des riverains et du public que de manière, certainement réglementaire mais très discrète, dans une rubrique peu lue « annonces légales » de notre journal Local, avec un intitulé qui ne mentionne explicitement ni le mot « Carrière », ni le nom « GARRIGOU ».

En conclusion, sommes-nous prêts, en 2026, à cautionner une telle aberration écologique et environnementale à l'intérieur même de la ville de Sarlat, ville mondialement reconnu pour la beauté et la protection de son patrimoine ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Francis LEMONNIER